



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°02

Réunion du : **Mardi 05 septembre 2023**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

DEMANDE DE MODIFICATIONS DE RENCONTRE

La Commission informe les clubs que suite à un dysfonctionnement informatique lié à la mise en place du nouveau module « compétition », les demandes de modification dans Footclub ne peuvent être validées en l'absence de l'accord de l'adversaire mais les changements sont bien pris en compte (en cours de régularisation par la D.S.I. de la F.F.F.).

CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI

- **Régional 1 ELITE**

615550 – NIKE FC

La Commission prend connaissance du courriel de NIKE FC et fixe les rencontres à domicile entre le 1^{er} septembre 2023 et 01 janvier 2024 à 17h.

605406 – FC NOVUUS CHAMBOURCY

La Commission prend connaissance du courriel de FC NOVUUS CHAMBOURCY et fixe les rencontres à 15h.

- **Régional 1**

25880800 - PITRAY OLIER PARIS 1 / AS 116-17^E LE BRIO du 02/12/2023

25880808 - PITRAY OLIER PARIS 1 / MUN. LOUVECIENNES 1 du 20/01/2024

25880835 - PITRAY OLIER PARIS 1 / WAYWOUYWEAR FC 1 du 23/03/2024

25880825 - PITRAY OLIER PARIS 1 / HOPITAL R. POINCARE 1 du 16/03/2023

25880847 - PITRAY OLIER PARIS 1 / BANQUE DE France AS 2 du 04/05/2024

Demande de PITRAY OLIER PARIS 1 pour jouer ces rencontres à 15H.

La Commission donne son accord (demande effectuée dans la plage horaire autorisée et dans les délais).

PS : Suite à un dysfonctionnement informatique lié à la mise en place du nouveau module « compétition », la demande de modification dans Footclub ne peut pas être validée en l'absence de l'accord de l'adversaire mais les changements sont bien pris en compte (En cours de régularisation par la D.S.I. de la FFF).

- **Régional 2**

25881443 – EDHEC FC – CONSEIL DEP. 92 du 23/09/2023 (R2/A)

La Commission prend connaissance de la non-possibilité d'inversion de la rencontre suite à l'indisponibilité du STADE LA PLAINE le 23/09/2023 et reporte cette rencontre à une date ultérieure.

La Commission rappelle l'indisponibilité du STADE SUZANNE LENGLEN suite à une rencontre de R1F le 27/04/2024 pour la rencontre 25881512 - EDHEC F.C. 1 - APSAP HENRI MONDOR 1 et demande à EDHEC FC de prendre contact avec le club adverse afin d'inverser cette rencontre ou d'avancer la date de celle-ci.

605406 – FC NOVUUS CHAMBOURCY (R2/A)

La Commission prend connaissance du courriel de FC NOVUUS CHAMBOURCY FC et fixe les rencontres à 13h.

25881566 - PITRAY OLIER PARIS 2 / STE GENEVIEVE ASL du 09/12/2023 (R2/B)

La Commission prend connaissance de la demande d'inversion ou de report de la rencontre au 16/12/2023 suite à l'indisponibilité de l'installation.

Accord de la Commission pour l'inversion sous réserve de l'accord de STE GENEVIEVE ASL ou demande aux clubs de se mettre en accord pour **avancer la rencontre**.

25881601 - PITRAY OLIER PARIS 2 / AMICALE RATP DOM TOM du 27/04/2024

Demande de PITRAY OLIER PARIS 1 pour jouer la rencontre à 17H.

La Commission donne son accord (demande effectuée dans la plage horaire autorisée et dans les délais).

PS : Suite à un dysfonctionnement informatique lié à la mise en place du nouveau module « compétition », la demande de modification dans Footclub ne peut pas être validée en l'absence de l'accord de l'adversaire mais les changements sont bien pris en compte (En cours de régularisation par la D.S.I. de la FFF).

- **Régional 3**

560546 – FC LUCHA 75 2 (R3/B)

La Commission prend connaissance du courriel du FC LUCHA 75 et retire cette équipe de la compétition.

500004 – VITRY C.A. (R3/A)**660597 – WAYWOUYWEAR FC 2 (R3/B)**

La Commission prend connaissance du courriel du gestionnaire de l'installation et demande aux clubs de fournir une installation de repli pour les rencontres suivantes :

25882857 - VITRY CA / ORANGE ISSY 3 du 07/10/2023
25882867 – VITRY CA / EPSIDIS du 11/11/2023
26741256 – VITRY CA / INSTITUT PETROLE FC du 27/01/2024
25882904 – VITRY CA / PITRAY OLIER PARIS du 16/03/2024

26798565 – WAYWOUYWEAR FC 2 / CHATELET AS FC 3 du 07/10/2023
26798576 - WAYWOUYWEAR FC 2 / CHEMINOTS PRAT. OM du 11/11/2023
26798615 - WAYWOUYWEAR FC 2 / APSAP VILLE DE PARIS 2 du 27/01/2024
26798628 - WAYWOUYWEAR FC 2 / AS ST DENIS CHICKEN STREET du 16/03/2024

605403 – GAZIERS PARIS AS 2 (R3/B)

La Commission prend connaissance du courriel du gestionnaire de l'installation et demande au club de fournir une installation de repli pour les rencontres suivantes :

26798549 - GAZIERS PARIS AS 2 / CHEMINOTS PRAT. OM 2 du 23/09/2023
26798562 - GAZIERS PARIS AS 2 / CEA SACLAY COM 1 du 07/10/2023
26798619 - GAZIERS PARIS AS 2 / FC LUCHA 75 2 du 27/01/2024
26798672 - GAZIERS PARIS AS 2 / AS ST DENIS CHICKEN STREET du 25/05/2024.

25882854 - EPINETTES ESPAGNOL / CHEMINOTS A. PARIS du 16/09/2023 (R3/A)

Demande d'EPINETTES ESPAGNOL pour jouer la rencontre à 15H au STADE PAUL FABER à PARIS.

La Commission donne son accord (demande effectuée dans la plage horaire autorisée et dans les délais).

PS : Suite à un dysfonctionnement informatique lié à la mise en place du nouveau module « compétition », la demande de modification dans Footclub ne peut pas être validée en l'absence de l'accord de l'adversaire mais les changements sont bien pris en compte (En cours de régularisation par la D.S.I. de la FFF).

26798554 – REUNION. V. ORGE / WAYWOUYWEAR FC 2 du 23/06/2023 (R3/B)

Demande de REUNION. V. ORGE pour jouer la rencontre à 17H.

La Commission donne son accord (demande effectuée dans la plage horaire autorisée et dans les délais).

PS : Suite à un dysfonctionnement informatique lié à la mise en place du nouveau module « compétition », la demande de modification dans Footclub ne peut pas être validée en l'absence de l'accord de l'adversaire mais les changements sont bien pris en compte (En cours de régularisation par la D.S.I. de la FFF).

25882882 - PITRAY OLIER PARIS 3 / BANQUE DE France AS 3 du 09/12/2023 (R3/A)

La Commission prend connaissance de la demande d'inversion ou de report de la rencontre au 16/12/2023 suite à l'indisponibilité de l'installation.

Accord de la Commission pour l'inversion sous réserve de l'accord de BANQUE DE France AS 3 ou demande aux clubs de se mettre en accord pour **avancer la rencontre**.

25882872 - PITRAY OLIER PARIS 3 / CHEMINOTS A. PARIS du 18/11/2023 (R3/A)

La Commission prend connaissance de la demande d'inversion ou de report de la rencontre au 25/11/2023 suite à l'indisponibilité de l'installation.

Accord de la Commission pour l'inversion sous réserve de l'accord de CHEMINOTS A. PARIS ou demande aux clubs de se mettre en accord pour **avancer la rencontre**.

25882917 – PITRAY OLIER PARIS 3 / EPINETTES ESPAGNOL du 27/04/2024 (R3/A)

Demande de PITRAY OLIER PARIS 3 pour jouer la rencontre à 17H.

La Commission donne son accord (demande effectuée dans la plage horaire autorisée et dans les délais).

PS : Suite à un dysfonctionnement informatique lié à la mise en place du nouveau module « compétition », la demande de modification dans Footclub ne peut pas être validée en l'absence de l'accord de l'adversaire mais les changements sont bien pris en compte (En cours de régularisation par la D.S.I. de la FFF).